

BON DE COMMANDE JMCH

SAISON 2023 / 2024



JM Wallonie - Bruxelles
CHARLEROI MÉTROPOLE

À renvoyer par mail à jmch@jeunessesmusicales.be
ou par courrier à **Rue de Charleville, 46 - 6041 Gosselies**

Nom de l'établissement :
Responsable : TÉL : GSM :
Adresse : CP : Ville :
E-mail (confirmation d'ateliers) :
E-mail (facturation) :

| Classe | Nom de l'enseignant | Nbr d'élèves | Nom + N° atelier | Jour à éviter |
|--------|---------------------|--------------|------------------|---------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Horaire de l'école :

Le matin de à / Récréation du matin de à
Temps de midi de à / Fin de journée à

***Sans indications, nous considérons que vous êtes disponible à tout moment, les dates d'animation fixées ne pourront être modifiées.**

**En signant ce bon de commande vous déclarez
avoir lu et accepté les conditions générales ci-après.**

Date :

Signature du responsable :

CONDITIONS GÉNÉRALES DES JEUNESSES MUSICALES DE CHARLEROI MÉTROPOLE

1. Pour réussir notre collaboration :

- La présence de l'enseignant est obligatoire pour des raisons d'assurance.
- La collaboration de celui-ci permet un prolongement pédagogique au sein de la classe « pour une meilleure atteinte des objectifs ».
- Chaque atelier est proposé pour une classe de maximum 25 enfants.
- L'atelier doit se dérouler dans un local qui permet une écoute et un travail musical serein.
- Attention en aucun cas les Jeunesses Musicales ne veulent se substituer à l'enseignant, ils souhaitent par leurs animations en classe susciter l'envie et amorcer un travail d'expression musicale au sens large, à concrétiser par les enfants et leur instituteur

2. Procédure :

- Envoi par l'école du bon de commande par mail à jmch@jeunessesmusicales.be
- Nous vous confirmons les dates de vos ateliers accompagné de la facture, uniquement par mail à l'adresse que vous avez indiqué sur le bon de commande.
- Les dates d'animations fixées dans le contrat ne pourront être modifiées que si et seulement si l'horaire de l'animateur le permet et que vous avez bien indiqué les indisponibilités de la classe.
- Sans réaction de votre part, l'animateur se présentera aux dates reçues par mail. Si vous refusez notre animateur aux dates fixées, les animations risquent de ne pas pouvoir être reprogrammées.
- Le paiement se fait uniquement par compte bancaire, en aucun cas à l'animateur.

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez toujours contacter le bureau au [0497 / 432 180](tel:0497432180)

3. Attention :

Tous nos ateliers ne peuvent être réalisés en même temps, ils sont donc répartis sur toute l'année scolaire d'août à juillet.

Vu l'augmentation du prix du carburant, nous programmons plusieurs ateliers dans la même école afin de limiter les frais de déplacement supplémentaires. Toute école distante de plus de 30km de notre centre, un forfait supplémentaire de 20€ par jour sera facturé.